

Image not found or type unknown



Création d'une boîte de transports

Par **AdGrnwski**, le **27/01/2019** à **19:44**

Bonjour,

Etant conducteur poids lourd, je souhaiterais ouvrir mon entreprise de transport (J'ai 22 ans, j'ai un collègue qui serait d'accord pour s'associer avec moi. J'ai cherché un peu sur internet mais j'avoue être un peu perdu.

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **27/01/2019** à **21:15**

Bonjour

Il existe des services officiels pour vous aider,
Contactez la chambre des métiers de votre département et cherchez aussi un bon comptable.

Par **AdGrnwski**, le **27/01/2019** à **21:24**

Merci à toi ! C'est cool !

Par **morobar**, le **28/01/2019** à **09:33**

En tout cas ne jamais s'associer dans les conditions que vous exposez.

Chacun sa camionnette, on partage les fournisseurs, mais l'association à 2 cela ira jusqu'au premier accident.

Louageur ou transporteur, vous devez être titulaire de l'attestation de capacité à l'exercice de la profession.

N'allez pas vous mettre dans les mains des hommes de paille, titulaires de l'attestation et qui font office de gérant ou salarié à temps très partiel, en vous louant l'attestation.

Par **AdGrnwski**, le **28/01/2019** à **09:39**

Oui je me suis déjà renseigné pour passer la capacité avec un organisme.

Bien sûr chacun sa camionnette.

Par **morobar**, le **28/01/2019** à **18:47**

Chacun son véhicule, et on demande aux mêmes fournisseurs des prix (carburant en station, pneumatiques...)

On évite de sous-traiter chez les mêmes donneurs d'ordre.

Conseil d'un ex transporteur qui a géré des centaines de véhicules et des dizaines de louageurs.

Par **AdGrnwski**, le **28/01/2019** à **20:34**

Je note , merci du conseil Morobar ! C'est cool ! Tu aurais d'autres conseils à me donner ? As-tu reçu des aides quand tu as débuté ?

Par **morobar**, le **29/01/2019** à **08:32**

J'ai débuté directement en équipe de direction à la fin de mes études.

Il ne faut pas escompter d'aides sauf si on est demandeur d'emploi, outre quelques facilités sur les charges sociales.